

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28/09/2022

LOI MONTAGNE : C'EST DANS UN MOIS

La Loi Montagne rend obligatoire la détention d'équipements adaptés à la conduite en conditions hivernale du 1er novembre de chaque année au 31 mars, sur les communes de montagne de 34 départements. Elle vise à renforcer la sécurité et à améliorer la mobilité en cas de fort enneigement.

Si l'étude réalisée par le Syndicat du Pneu montre clairement que l'intérêt de ces équipements adaptés est compris par la majorité des automobilistes, il apparaît nécessaire de préciser certains points.

Il est important que les automobilistes qui doivent changer leurs pneus disposent d'une information complète pour sélectionner l'équipement le mieux adapté à leur utilisation.

Le Syndicat du Pneu a compilé l'essentiel de ces informations à l'attention de la presse et du grand public, à retrouver sur www.pneu-hiver.com

À propos du Syndicat du pneu

Le Syndicat du Pneu existe depuis 1929 et compte plus de 1500 groupes et sociétés membres. L'organisation regroupe les pneumaticiens, les acteurs internet spécialisés, les manufacturiers, les importateurs et les grossistes ainsi que de nombreux fabricants d'équipements et prestataires de services impliqués sur le secteur du pneumatique. Il représente l'ensemble des acteurs de la filière pneumatique en France.



La loi montagne, les automobilistes français et leurs pneumatiques

Depuis le 1er novembre 2021, les véhicules circulant en zone de montagne doivent disposer d'équipements adaptés aux conditions hivernales. Comment les automobilistes français réagissent à cette réglementation ?

Face aux conditions climatiques hivernales, les automobilistes français sont toujours très (trop) confiants ...

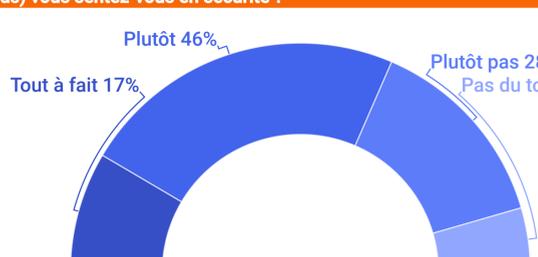


9 conducteurs sur 10 considèrent qu'en hiver, les conditions climatiques ne rendent pas la conduite difficile là où ils habitent. Même dans les départements concernés par la loi, seuls 16% de ceux qui y résident, déclarent rencontrer des conditions dégradées en hiver (neige ou verglas). Les résultats obtenus à cette question sont stables année après année.

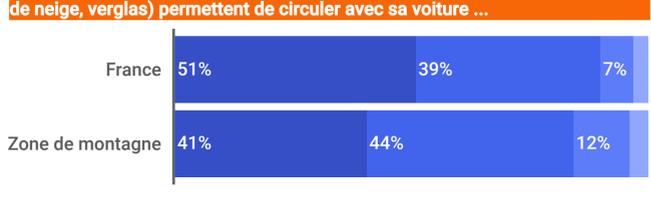


63% des conducteurs estiment être en sécurité dans leur véhicule en cas de chute de neige ou de verglas. Le risque perçu est plus fort auprès des femmes et des conducteurs de 50 ans et plus.

Si vous devez conduire quand les conditions climatiques sont difficiles (neige, verglas) vous sentez-vous en sécurité ?



Là où vous habitez, diriez-vous qu'en hiver les conditions climatiques (chutes de neige, verglas) permettent de circuler avec sa voiture ...



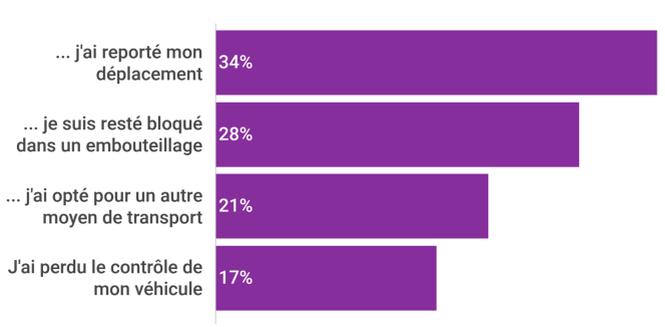
En hiver, les déplacements sont plus compliqués



54% des conducteurs ont récemment subi un désagrément à cause des conditions climatiques difficiles. **17% des conducteurs** déclarent avoir perdu le contrôle de leur véhicule.

En termes de difficultés, les Franciliens se situent au-dessus de la moyenne nationale. 42% déclarent être restés bloqués dans un embouteillage dû aux mauvaises conditions et 39% avoir dû se rabattre sur un autre moyen de transport. Les réponses obtenues sont stables par rapport aux années précédentes.

Récemment, face à une situation climatique difficile ...

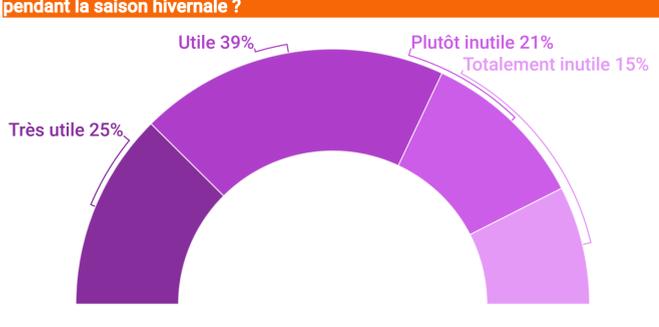


L'utilité des pneus hiver ou 4 saisons fait de moins en moins débat



64% des conducteurs jugent les pneus hiver ou 4 saisons utiles. Ils n'étaient que 60% en 2021. C'est 85% d'opinions positives chez les conducteurs se déplaçant 2 à 3 fois par an en zone de montagne. Plus les conducteurs sont jeunes, plus ce choix s'impose : 86% des moins de 25 ans sont convaincus de leur utilité contre 50% des plus de 65 ans.

Vous semble-t-il utile de vous équiper en pneu hiver ou pneu toutes saisons pendant la saison hivernale ?



La loi montagne est de mieux en mieux connue et acceptée ... et les enjeux ont été bien compris



75% des conducteurs ont déjà entendu parler de la loi. Cette année encore, on constate une très forte progression de la connaissance de la loi montagne (+ 23 points par rapport à 2021).



82% des conducteurs estiment que la loi Montagne va fortement contribuer à réduire les accidents. En zone blanche, les avis très favorables sont plus nombreux.



89% estiment qu'il s'agit d'une bonne initiative. 32% des conducteurs estiment que la loi montagne est une très bonne initiative (29% en 2021) 2% seulement continuent à la juger très mauvaise (3% en 2021).

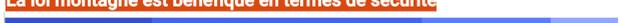
La loi montagne va contribuer à fortement réduire les accidents



La loi montagne va contribuer à limiter les blocages en hiver



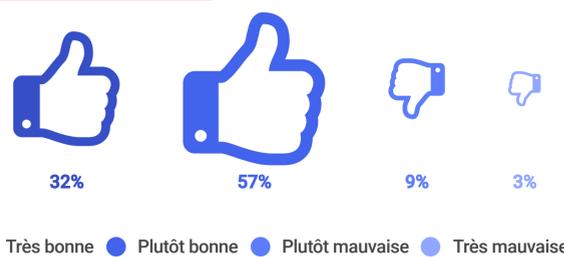
La loi montagne est bénéfique en termes de sécurité



Elle représente un coût supplémentaire à payer



Diriez-vous que cette loi est :



La connaissance du cadre de la loi montagne s'est améliorée



73% des conducteurs* savent que l'obligation débute le 1er novembre. Ils étaient 59% en 2021.



19% des conducteurs* seulement savent combien de départements sont concernés. Le nombre de département concerné reste mal connu mais la proportion de bonnes réponses a progressé de 4 points en un an



62% des conducteurs* savent qu'elle prend fin le 31 mars. Ils n'étaient que 14% en 2021.



Dans les zones de montagne, 59% des conducteurs savent que leur département de résidence est concerné. Ils n'étaient que 39% l'année dernière



36% des conducteurs ont déjà vu le panneau d'entrée de zone. Seuls 50% des conducteurs qui résident en zone de montagne déclarent l'avoir déjà vu



49% des conducteurs connaissent la signification exacte du panneau (équipement obligatoire). 60% des conducteurs qui résident en zone de montagne connaissent la signification exacte

* parmi ceux qui déclarent connaître la loi

Les connaissances des automobilistes en matière de pneumatique sont à parfaire, mais le taux d'équipement progresse



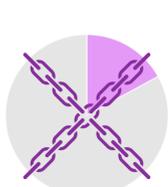
60% des conducteurs sont toujours convaincus de rouler avec des pneus toutes saisons. alors que ce type de pneu n'a représenté que 13% des ventes en moyenne sur les 4 dernières années



17% des conducteurs déclarent permuter leurs pneus (été/hiver) à chaque saison (15% en 2021). Ils sont 26% en zone de montagne et 34% en zone blanche (haute montagne)



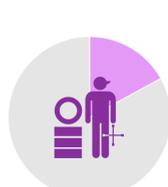
Seuls **30%** estiment à juste titre que les pneus marqués 3PMSF offre une meilleure garantie de performance. Les conducteurs se déplaçant dans les zones de montagne sont les plus nombreux à juger favorablement le symbole (43%)



27% des conducteurs déclarent détenir des chaînes pour la neige (24% en 2021). 19% déclarent détenir des équipements de type chaussettes



17% des conducteurs déclarent s'être équipés pour répondre à l'obligation. 27% des conducteurs résidant en zone de montagne se sont équipés et 20% prévoient de le faire. 35% des conducteurs se rendant occasionnellement en zone de montagne se sont équipés et 34% prévoient de le faire.



38% des conducteurs déclarent s'être équipés l'ont fait sur les conseils d'un professionnel. 34% l'ont fait après avoir lu ou vu l'information dans les médias (TV, presse, réseaux sociaux, ...)

La méthodologie
L'étude a été réalisée en juin et juillet 2022 par GIPA auprès d'un panel en ligne de 2.500 personnes en charge de l'entretien de leur véhicule. Méthode des quotas, représentativité sur les critères suivants : Sexe / Âge / Catégorie socio-professionnelle (CSP), Habitat / Région INSEE.
Échantillon principal de 2 000 conducteurs auquel ont été ajoutés : un sur échantillon de conducteurs en zone blanche (+ 300) et un sur échantillon de conducteurs ayant un usage intensif de la voiture (+ 200).